

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
31 rue Auguste Domenget
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE

n° 2026-05D-48

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Concession d'un emplacement au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 5 Emplacement 70.02 Concession n°343

Demandeur : Madame CAPPELLO Giovannina

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 :

D'accorder à compter du 12 mai 2026 et ce pour une durée de 10 ans, une concession au cimetière de Saint Pierre d'Albigny à **Madame CAPPELLO Giovannina** demeurant 71 rue Jean-Louis BOUVET – 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, pour y fonder la sépulture particulière d'elle-même et de sa famille,

Article 2 :

De faire procéder au recouvrement de la somme de 255 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé à compter de la date de la concession soit le 12 mai 2026.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Madame la Préfète de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 12 mai 2026

Le Maire,
Michel BOUVIER

